


Ville de Vert-Saint-Denis


Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le 
ID : 077-217704956-20220131-DEL_2022_2_01-DE



Rapport d'orientations budgétaires

2022

Ville de Vert-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le 
ID : 077-217704956-20220131-DEL_2022_2_01-DE



Le rapport d'orientation budgétaire est une étape obligatoire avant le vote du budget

Le Maire présente un rapport à son assemblée délibérante sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions.**
- Les engagements pluriannuels envisagés.**
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.**

I . Le contexte national



Situation macro-économique.

CONSTAT :

Sur 2021, la pandémie mondiale de la Covid-19 semblait marquer le pas avec les campagnes de vaccination. Une reprise dynamique de la croissance pouvait effacer les effets négatifs de la pandémie. Cependant, l'apparition d'un nouveau variant ralentit la sortie de crise.

PERSPECTIVES :

La visibilité pour 2022 est de moins en moins nette.

En effet, si un acquis de croissance est possible, il restera subordonné à des confinements géographiquement plus ou moins étendus et plus ou moins longs qui auront pour effet de perturber les chaînes d'approvisionnement et la consommation et donc la croissance économique de 2022.

La commune est de plus en plus impactée par cette crise.

Si la période critique de la pandémie a pu être absorbée, la durée de cette épidémie, avec des arrêts maladies, et les nombreux remplacements des agents, rend l'organisation des services de plus en plus complexe avec, de surcroît, des contraintes de nettoyage pesant grandement sur la collectivité sans compensation financière.

Enfin, la hausse des prix s'installe (inflation) et diminue les marges financières.

En conclusion, si 2022 la pandémie impacte autant la commune qu'en 2021, la capacité de résilience de la commune serait atteinte. Les ressources n'augmentant pas et les charges s'accroissant pour contrer la pandémie, une baisse des capacités financières serait possible sur 2022.

I . Le contexte national



Les effets attendus de la loi de finances pour les collectivités :

- **Stabilité des bases et donc du revenu de la taxe foncière au niveau de l'inflation**
- **Fin de la réforme de la taxe d'habitation dont le rendement est figé**
- **Calcul de la DGF revu pour les communes avec une légère baisse attendue**

L'inflation en 2022 :

La hausse des prix généralisée en 2022 va impacter les marges de la commune.

II. Le contexte local



Recettes et dépenses 2022

- Les recettes :

En baisse de presque 200 000 €, mais compensées grâce au transfert de la charge de la distribution d'électricité à la communauté d'agglomération qui permettra, dans le même temps, à la commune d'assurer un niveau de service bien supérieur.

Un emprunt permettra de financer les projets d'investissement de 2022, tout en restant très faible comme en 2021 (1 million €) car si les subventions ont été importantes (600 000 € en 2021) elles le seront encore en 2022, cependant, leur encaissement n'est jamais certain affectant la trésorerie de la commune.

- Les dépenses :

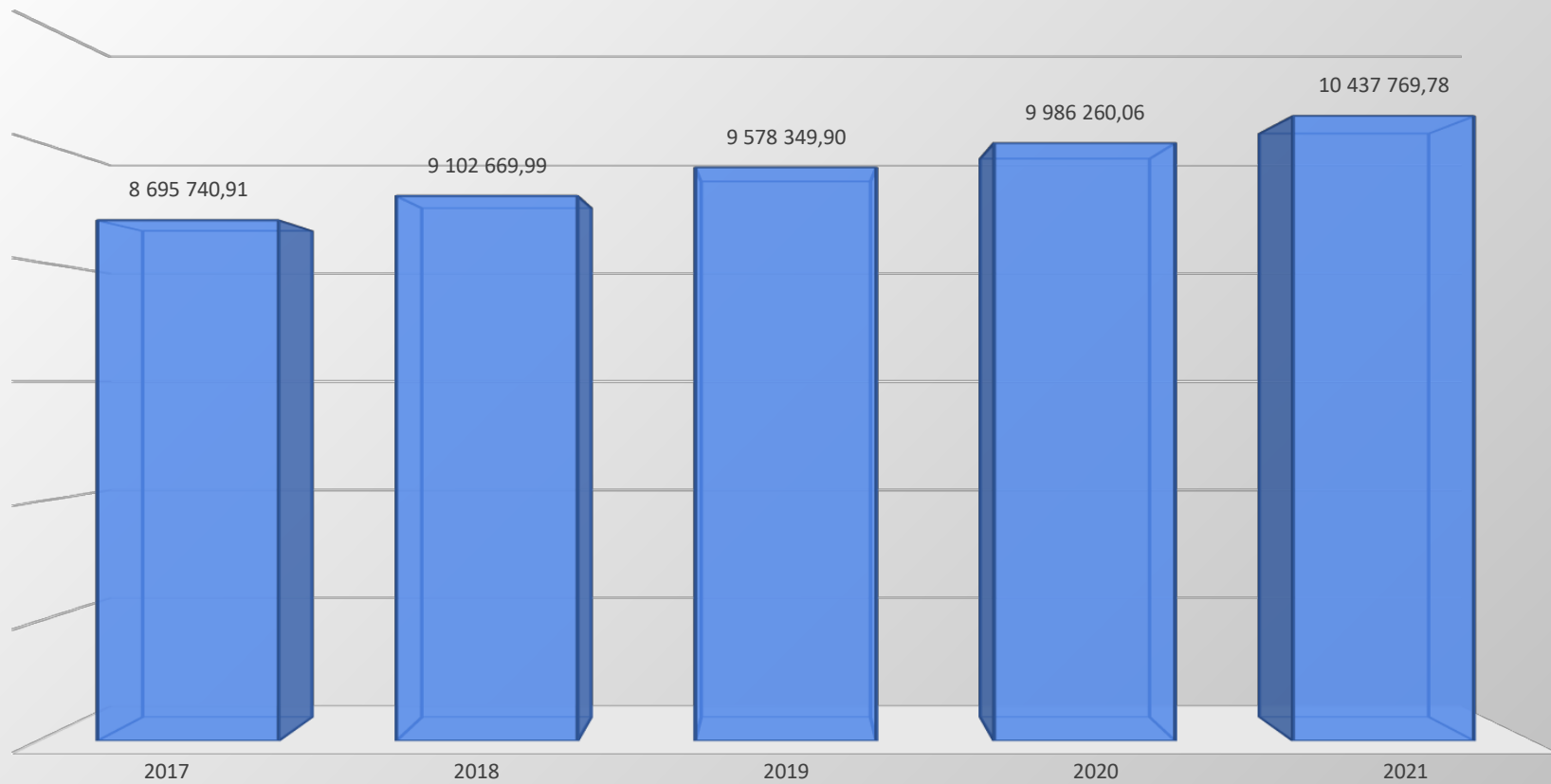
Proches de celles du budget 2019, dernier budget sans l'impact de la pandémie sur les services.

La commune doit retrouver un rythme d'activité normal tout en traitant les dernières contraintes de la pandémie (désinfection, absences des agents etc) qui absorberont le résultat positif de 2022 avec un atterrissage financier à prévoir proche de l'équilibre.

II. Le contexte local



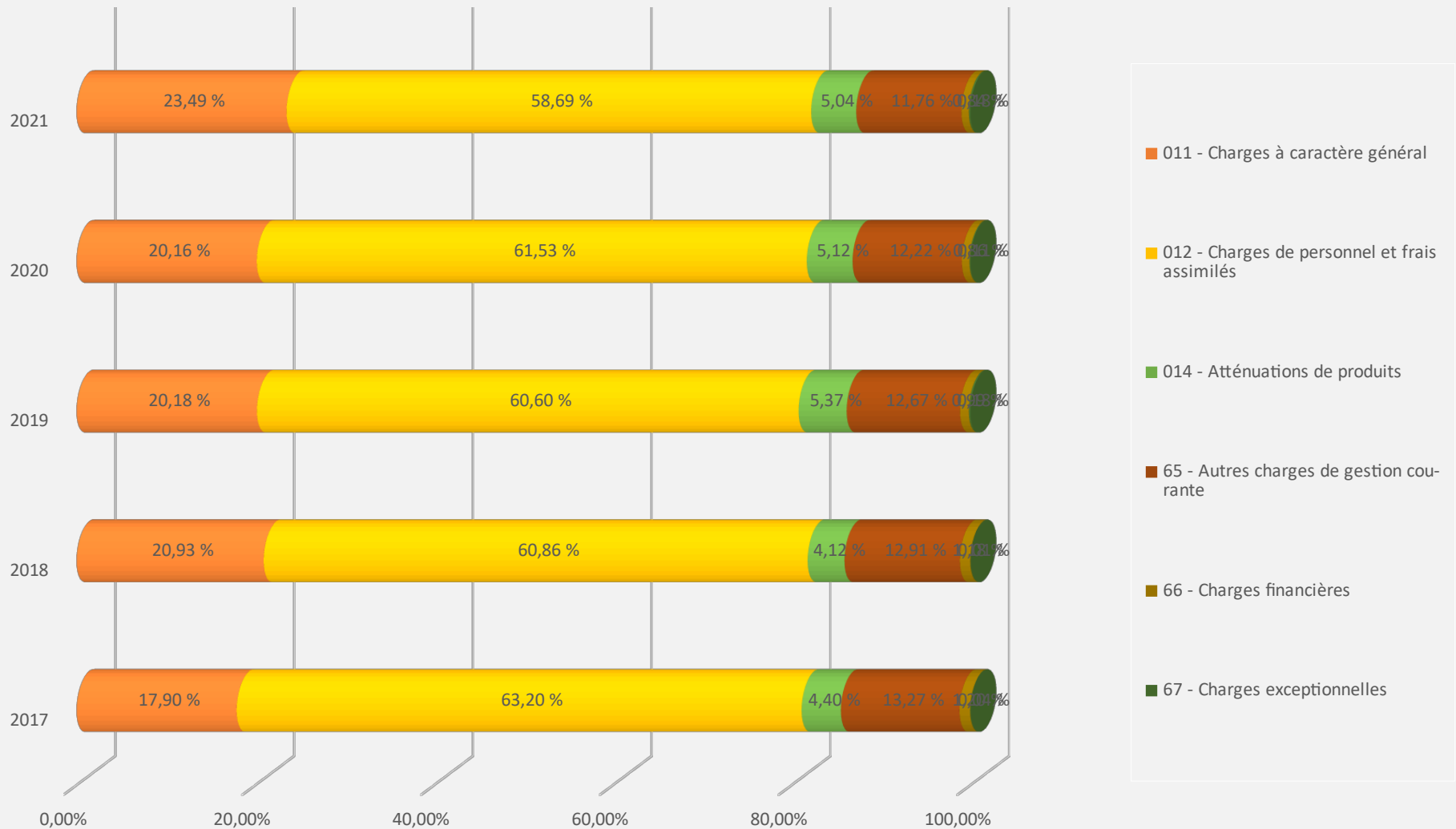
Total des dépenses réelles de fonctionnement



II. Le contexte local



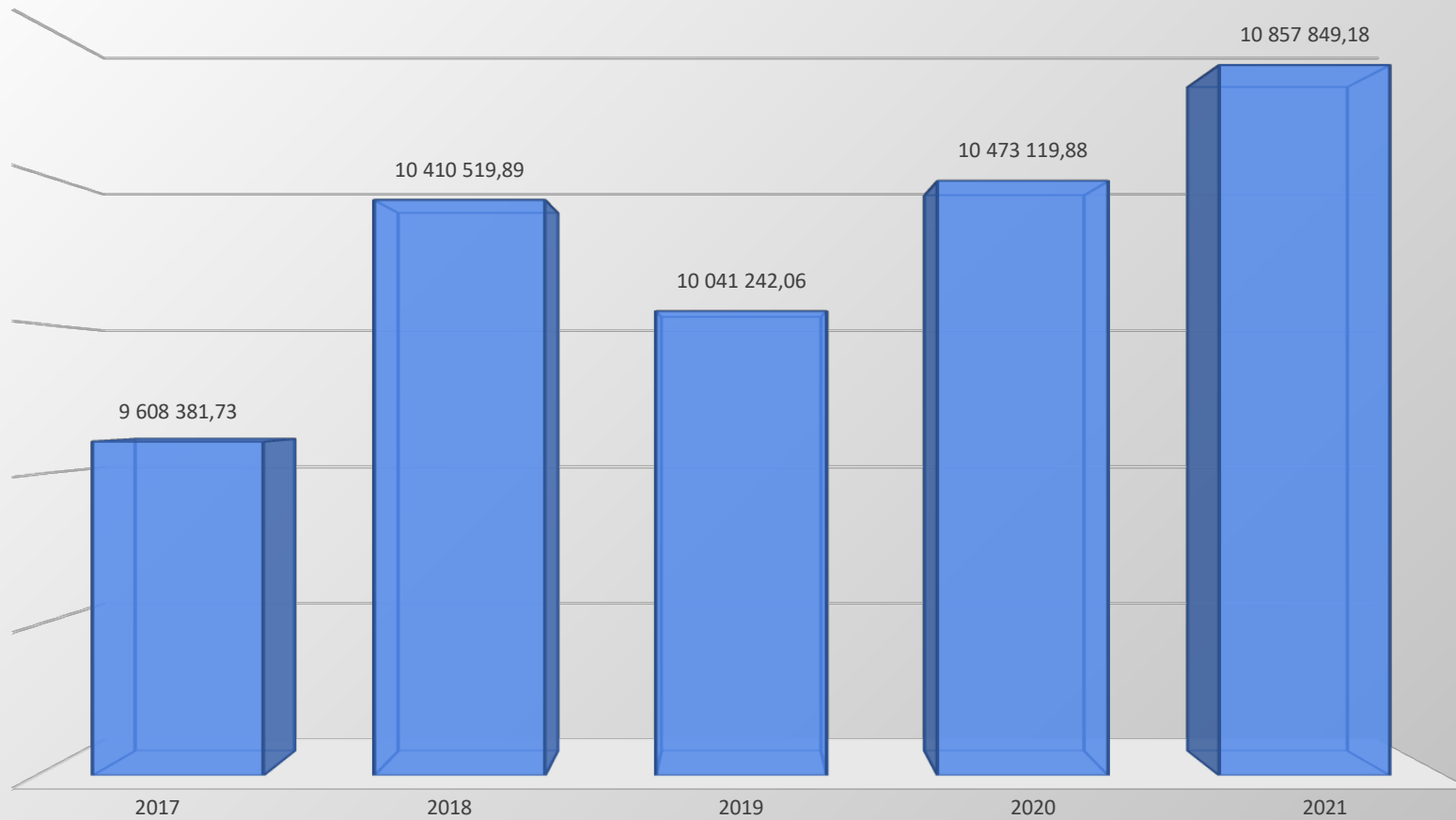
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



II. Le contexte local



Total des recettes réelles de fonctionnement



II. Le contexte local



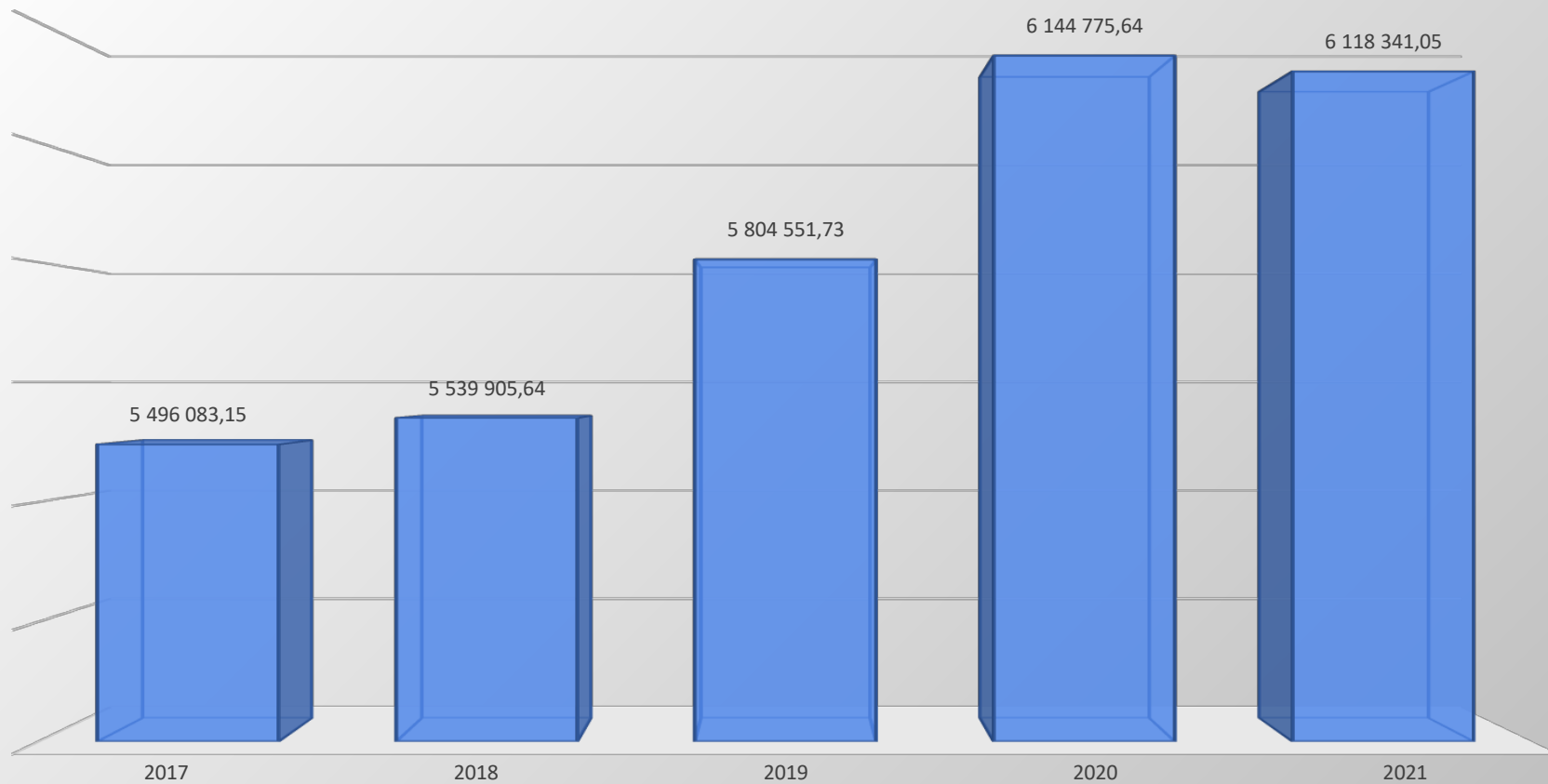
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



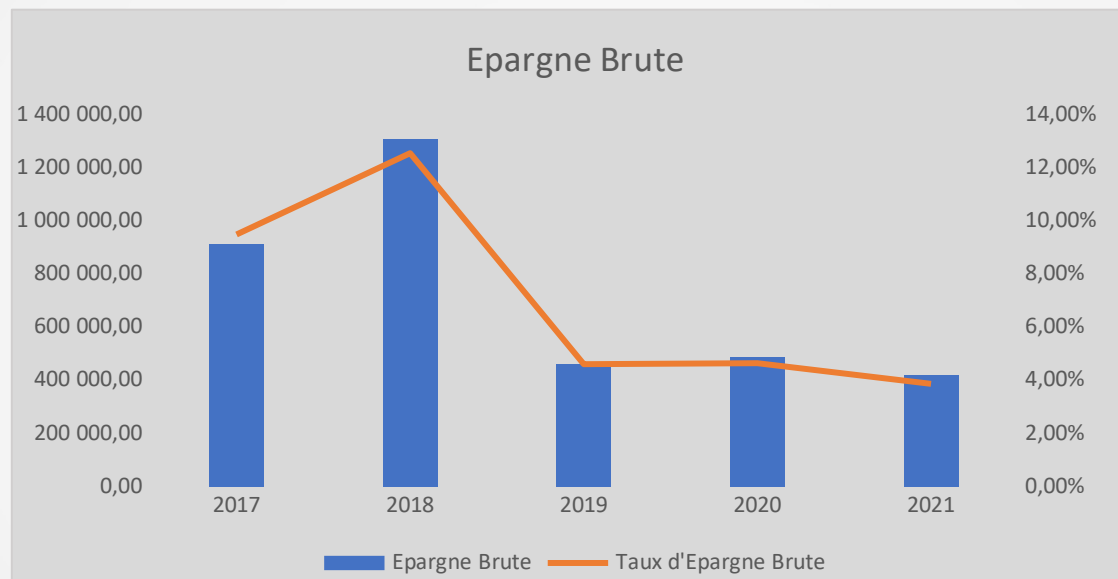
II. Le contexte local



Evolution des rémunérations et cotisations



II. Le contexte local



Depuis 2019 l'épargne est stable sur la commune

II. Le contexte local.

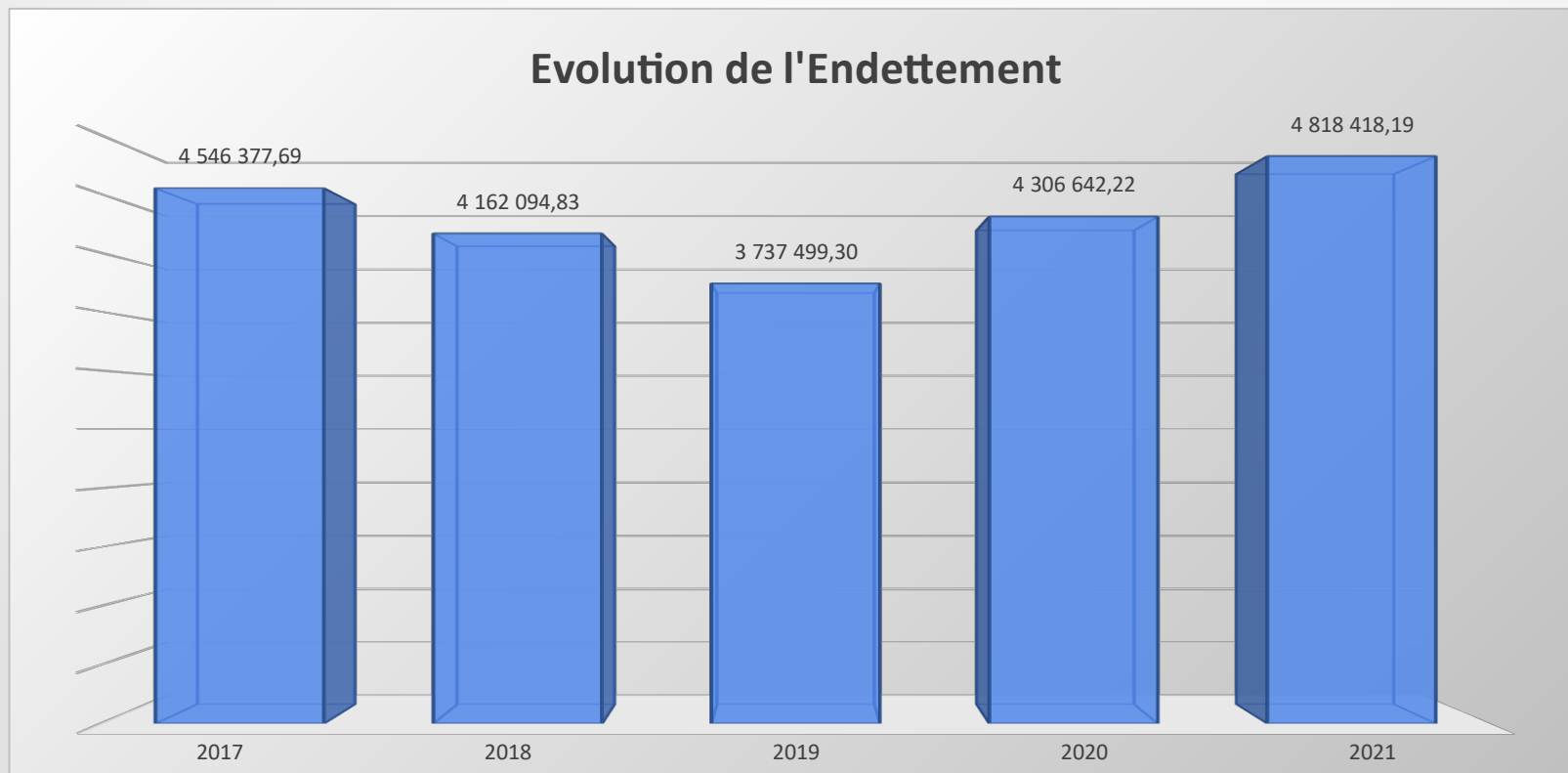


LA DETTE COMMUNALE :

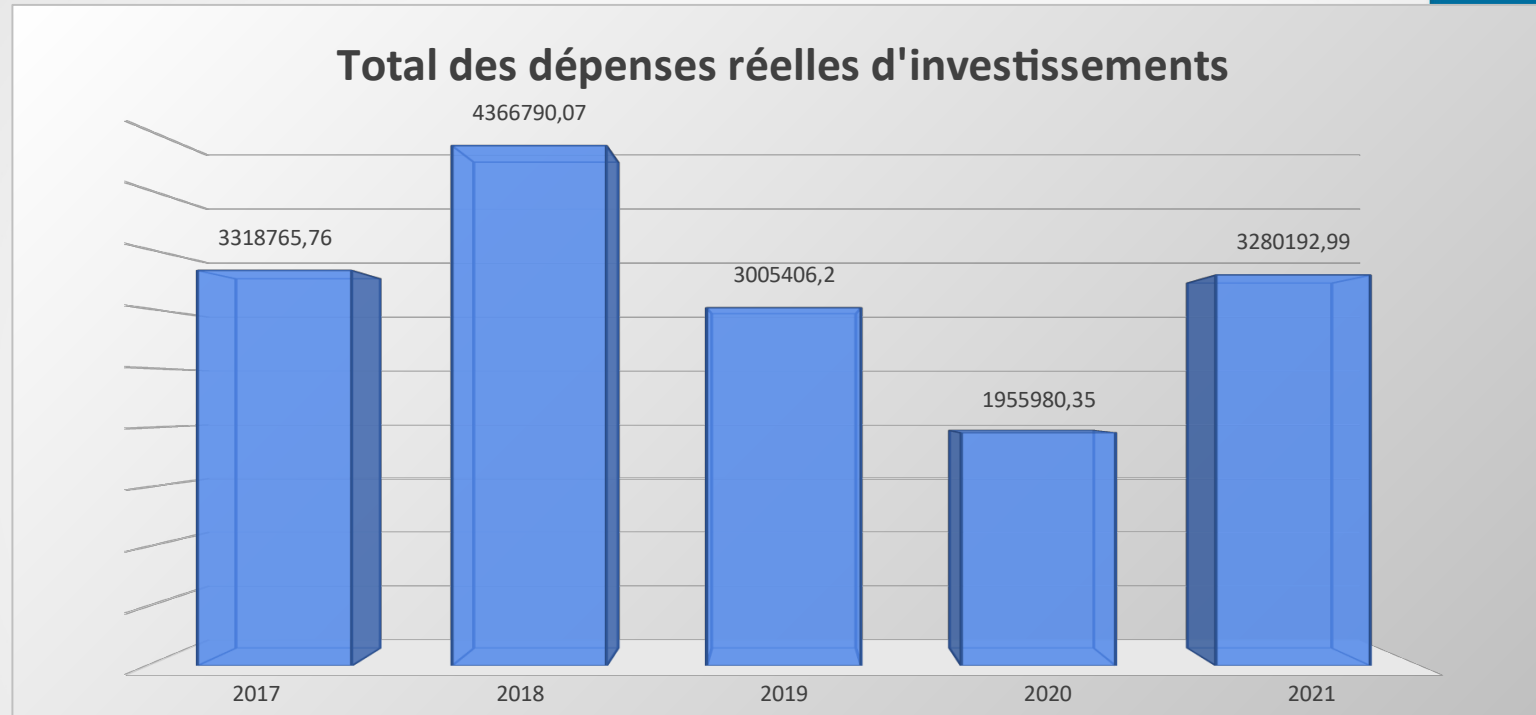
Elle remonte pour 2022 avec un capital restant dû de 4 818 418,19 € pour 13 emprunts contractés à ce jour.

L'annuité des remboursements (capital et intérêts) s'élève à 598 000 € en 2022 pour 549 000 € en 2021.

Les loyers du cabinet médical Madeleine Brès compensent cette différence en partie (35 000€).



II. Le contexte local.

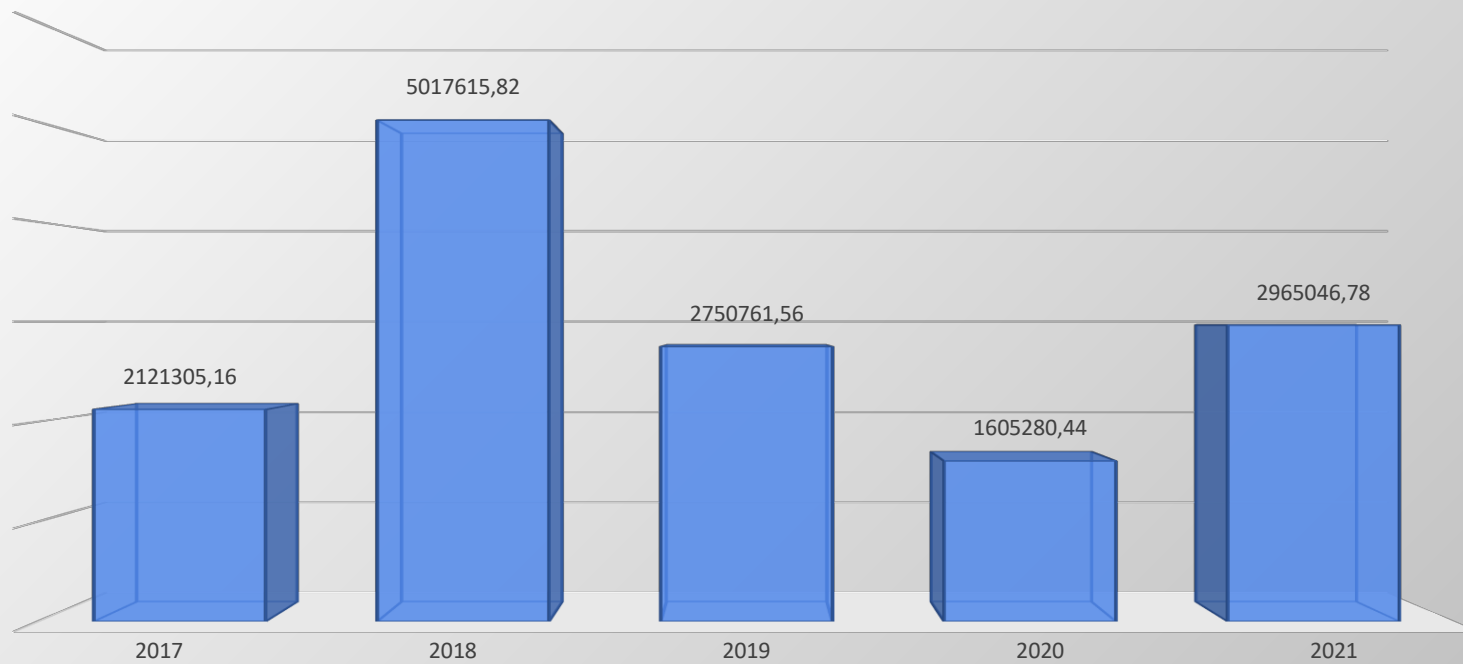


Les dépenses d'investissement reviennent à un volume habituel après l'année 2020 dont les projets furent ralentis

II. Le contexte local.



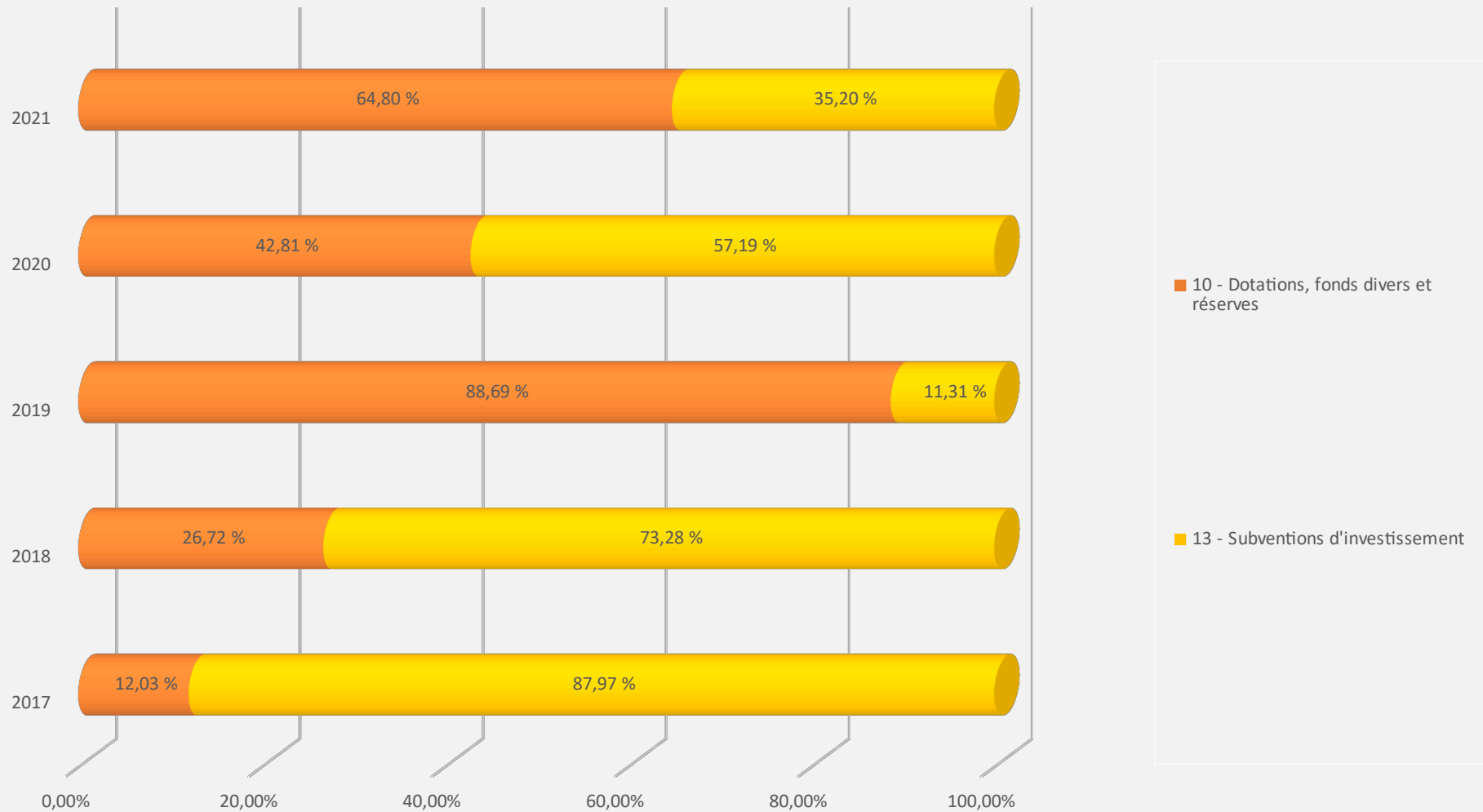
Total des recettes réelles d'investissements



II. Le contexte local.



Répartition des recettes réelles d'investissements



III. Les orientations stratégiques pour 2022



Le budget 2022 :

Il sera orienté autour de 3 axes principaux

- **Assurer la continuité des services au public**
- **Contenir les coûts de fonctionnement pour soutenir les actions au profit des publics fragiles (jeunesse, école, personnes âgées, familles monoparentales) et ainsi limiter les effets de la crise sur la ville.**
- **Renforcer les investissements utiles aux Verdionysiens pour l'avenir : cadre de vie, transition écologique, santé, jeunesse.**

IV. Fonctionnement 2022



Fonctionnement

- Maintien des taux d'imposition :

les produits de l'imposition directe locale ne sont pas attendus en hausse et seront proches des 6 700 000 €.

La réforme de la fiscalité locale confirmée et qui entre dans sa dernière phase de suppression progressive et totale de la taxe d'habitation pour 2023


- Les tarifs municipaux seront légèrement en augmentation par la fréquentation retrouvée des services pour 1 100 000 € (sauf confinement).

- La masse salariale (012) s'adaptera sans excès aux besoins des habitants et sera en hausse à 6 547 000 €.

- Les moyens des services généraux (011) seront en hausse de 130 000 € par rapport à l'année de référence 2019, soit 2 066 700 €, ce qui absorbera les hausses de prix (inflation).

- Le niveau de la dette s'établira à 87 000 € pour les intérêts de la dette (fonctionnement) et à 511 000 € pour le capital à rembourser (investissement).

V. Investissement 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le 
ID : 077-217704956-20220131-DEL_2022_2_01-DE



- **Entretien du patrimoine bâti et transition écologique**
- **Mise en accessibilité et sécurité des bâtiments**
- **Rénovation des voiries**
- **Développement des systèmes informatiques et d'information**
- **Remplacement des équipements de travail des services**
- **Poursuite de la construction de la maison médicale Pasteur**
- **Accueil d'une école de théâtre à l'espace Irène Lézine**

VI. Les prévisions financières



Recettes d'investissement

Des subventions pour un montant de 700 000 €

Un appel à l'emprunt pour environ 1 000 000 €

Vente des pavillons rue de la paix du Ponceau 400 000 €

Dépenses d'investissement

Gros entretiens des bâtiments 100 000 €

Réseaux de voirie 300 000 €

Achat de matériels informatiques et de logiciels tous services 50 000 €

Engins centre technique 50 000 €

Travaux du cabinet médical Pasteur 1 100 000 €

Travaux pour l'école de théâtre : 120 000 €



**Le Conseil Municipal
est invité
à débattre
de ces orientations budgétaires.**